

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h35), Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY (arrivée à 19h21), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Sylvie SALLE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SALLE

Date de convocation :  
07.12.2022

Date de publication :

20.12.2022

-----	
Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	34
19h21 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h35 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

**N° 2022 / 169**

**Objet :**

**FINANCES**

**Budget annexe  
« Assainissement non  
collectif » (88604) :  
écritures comptables  
de régularisation**

La Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados a constaté des anomalies sur le compte de gestion 2021.

L'une de ces anomalies porte sur des comptes 4581 et 4582 lesquels ne sont pas soldés et n'ont pas enregistré aucun mouvement ces dernières années.

Suite aux recherches effectuées par les services de la Communauté de communes et les services de la DDFIP, il apparaît que les écarts proviennent des conventions d'aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissements non collectif signées avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie suivantes :

- N°1073425 - réhabilitation ANC - 20 installations - tranche2
- N°1085336 - rehabilitation ANC - 16 installations - 2019

Ces recherches n'ayant cependant pas permis de retrouver l'origine des écarts constatés il convient d'apurer les comptes concernés en appliquant les modalités de régularisation sur exercice antérieur à savoir des écritures non budgétaires par le compte 1068.

Aussi, afin de résorber les écarts constatés, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- le comptable public à effectuer les écritures de régularisation suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Recettes	Dépenses
Crédit	10	1068	0,50	/
Débit	45	45826	/	0,50
Total			0,50	0,50
Débit	10	1068	/	1,00
Crédit	45	45813	1,00	/
Total			1,00	1,00

- M. le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise le comptable public à effectuer les écritures de régularisation suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Recettes	Dépenses
Crédit	10	1068	0,50	/
Débit	45	45826	/	0,50
Total			0,50	0,50
Débit	10	1068	/	1,00
Crédit	45	45813	1,00	/
Total			1,00	1,00

↳ Autorise M. le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,  
Sylvie SALLÉ



Le Président,  
Philippe PESQUEREL